

Le 7 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue par voie de visioconférence le septième jour de décembre deux mille vingt à vingt heures. La séance est tenue par voie de visioconférence conformément aux mesures mise en place par le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault pour la zone rouge.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Denis Blier, conseiller siège no 3
- Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
- M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Calendrier des séances du conseil municipal – année 2021
- 8.0 Fermeture du bureau municipal – périodes des fêtes
- 9.0 Paiement des comptes de fin d'année
- 10.0 Comité de développement économique
- 11.0 Frais de déneigement
- 12.0 Assurances municipales
- 13.0 Avis de motion et dépôt projet de règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Laurent Pilote
- 14.0 Avis de motion et dépôt projet de règlement concernant la taxation 2021
- 15.0 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 16.0 Dépôt du registre public des déclarations
- 17.0 Appui à la ligne 9-8-8 comme ligne téléphonique nationale de prévention du suicide
- 18.0 Comptes à payer
- 19.0 Varia
  - 19.1 Autorisation pour la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles pour le programme d'aide à la voirie locale Volets redressement des infrastructures routières locales / Accélération des investissements sur le réseau routier local AIRRL
  - 19.2 Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 20.0 Questions de l'assemblée
- 21.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R20-12-134  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 2020

R20-12-135  
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R20-12-136  
Procès-verbal du  
2 novembre 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit approuvé et signé

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

R20-12-137  
Calendrier des séances  
du conseil 2021

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui débiteront à 20h00 :

- 11 janvier à 20h00
- 1<sup>er</sup> février à 20h00
- 1<sup>er</sup> mars à 20h00
- 6 avril (mardi) à 20h00
- 3 mai à 20h00
- 7 juin à 20h00
- 5 juillet à 20h00
- 9 août à 20h00
- 7 septembre (mardi) à 20h00
- 4 octobre à 20h00
- 15 novembre (élection le 7 novembre) à 20h00
- 6 décembre à 20h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

R20-12-138  
Fermeture bureau  
Période des fêtes

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du 18 décembre 2020 à midi jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

R20-12-139  
Comptes de fin d'année

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire - trésorière à payer tous les comptes avant le 31 décembre 2020 afin de fermer l'année financière.

ADOPTÉE

Le 7 décembre 2020

R20-12-140  
Avance de fonds  
Comité de développement

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de huit mille dollars (8 000\$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R20-12-141  
Frais de déneigement

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

Le premier versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Canneberge Côté & Bradette inc au montant de trois mille deux cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante sous (3 282.50\$), taxes en sus;

ADOPTÉE

R20-12-142  
Assurances municipales

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance couvrant les véhicules, les édifices de la municipalité, ses biens et sa responsabilité se termine le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurance auprès de Promutuel Assurance Chaudières-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de vingt-deux mille trois cent vingt-cinq dollars (22 325.00\$), taxes en sus;

QUE ce montant soit prévu et payable au budget 2021.

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-François Carrier conseiller (ère) qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, un règlement pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Laurent Pilote.

Présentation du projet de règlement # 322-2020 concernant le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien du cours d'eau Laurent Pilote. Le projet de règlement est déposé par Monsieur Jean-François Carrier.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au [www.municipalitelourdes.com](http://www.municipalitelourdes.com) ou au bureau municipal selon les heures d'ouvertures;

Toute personne peut transmettre des commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 31 décembre 2020 à midi par courriel au [sroux@municipalitelourdes.com](mailto:sroux@municipalitelourdes.com) ou par la poste au 837, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes;

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Blier conseiller (ère) qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, un règlement concernant la taxation pour l'année 2021. Le règlement a pour objet de déterminer le taux de taxation foncière, le taux pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que le taux pour le service des ordures et des matières recyclables pour l'année 2021. Le règlement doit également déterminer le nombre de versements, les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ces règles.

Présentation du projet de règlement # 323-2021 concernant la taxation pour l'année 2021 déposé par Monsieur Denis Blier

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité au [www.municipalitelourdes.com](http://www.municipalitelourdes.com) ou au bureau municipal selon les heures d'ouvertures;

Toute personne peut transmettre des commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 31 décembre 2020 à midi par courriel au [sroux@municipalitelourdes.com](mailto:sroux@municipalitelourdes.com) ou par la poste au 837, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes;

Le 7 décembre 2020

Comme requis aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, chaque membre du conseil doit déposer, devant le conseil, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration mise à jour écrite, mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires,

Madame Sandie Roux, directrice générale - secrétaire - trésorière confirme que tous les élus ont complété le formulaire des intérêts pécuniaires et ce, en vertu de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*.

Madame Sandie Roux, directrice générale- secrétaire – trésorière dépose le registre public des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et ce, en vertu de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* et que le relevé sera expédié au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

R20-12-143  
Appui à la ligne 9-8-8  
comme ligne  
téléphonique nationale  
de prévention du  
suicide

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU que le député fédéral de Mégantic – l'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres;

DE transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé l'honorable Patty Hajdu.

ADOPTÉE

R20-12-144  
Compte à payer

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent vingt-huit mille sept cent vingt-deux dollars et quarante sous (128 722.40\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

**Varia :**

**Dossier AIRRL-2016-327**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a pris connaissance des modalités d'application, le cas échéant, des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Le 7 décembre 20

R20-12-145  
Reddition de compte  
AIRRL

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coût directs et frais incidents);
- Une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisés et de rechargement granulaire.

POUR ces motifs, il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

R20-12-146  
Soutien aux politiques  
familiales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE le Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

IL est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Sandie Roux directrice - générale/ secrétaire trésorière à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

De confirmer que Madame Sandie Roux directrice – générale / secrétaire – trésorière est la responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

**Questions de l'assemblée :**

Il n'y avait pas de période de question puisque nous étions en visio-conférence.

R20-12-147  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales